

## QUI SOMMES-NOUS ?

Située dans un vaste parc sur les hauteurs de Montbrison, la maison d'enfants Jean-Baptiste d'Allard, anciennement Providence de Rigaud, existe depuis plus de 170 ans. C'est donc un lieu chargé d'histoire, un lieu qui parle de l'enfance...

La maison d'enfants est habilitée à recevoir des mineurs et jeunes majeurs des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, confiés par l'autorité judiciaire au titre des articles 375 et 375-8 du code civil et du décret du 18 février 1975. Elle dispose d'une capacité d'accueil globale de 70 places.

Elle est organisée en deux pôles :

- ★ **le pôle de placements complets**
  - ▶ 3 groupes mixtes de 11 enfants de 6 à 14 ans
- ★ **le pôle de placements diversifiés comprenant :**
  - ▶ Le foyer d'adolescentes (10 places) de 14 à 19 ans et un service d'appartements éducatifs de 4 places dont 3 pour les jeunes majeures
  - ▶ Le groupe Petit JB qui propose :
    - placement séquentiel
    - placement PMPMF\*
    - placement relais
    - placement familial

## NOS VALEURS

Pour accomplir ses missions et dans la continuité de son histoire, l'association JB d'Allard s'inscrit dans des valeurs d'ouverture dans le respect de la laïcité et de la réglementation.

Nous nous inscrivons dans des valeurs de respect de l'enfant tel qu'il est, où il en est, avec son vécu, son histoire, sa famille dans le respect de sa culture et de sa différence.

Nous agissons aussi dans le respect des familles en restant attentifs à leurs difficultés et neutres dans nos positionnements, en travaillant au maintien du lien entre famille (y compris élargie) et enfants.

\* PMPMF : placement avec maintien prioritaire en milieu familial

## NOS MISSIONS

Aujourd'hui, comme à l'origine du projet fondateur en 1836, nous devons être attentifs et préoccupés du devenir des enfants et notamment des plus fragilisés d'entre eux.

Dans cette continuité, l'association Jean-Baptiste d'ALLARD se donne aujourd'hui pour mission de protéger et d'aider les enfants, garçons et filles, en danger ou en risque de danger de maltraitance physique et psychologique, de carences affectives et éducatives, de négligences ou qui se trouvent en situation de conflit avec la loi.

Ces enfants, dont les parents, en raison de leurs propres difficultés, ne peuvent remplir totalement leurs fonctions parentales (absence, défaut de soins, défaut d'éducation) rencontrent des difficultés d'apprentissages, de relation à l'autre, de structuration de leur personnalité mais conservent des capacités scolaires et de socialisation.

Notre mission consiste alors à les aider à identifier et développer ces capacités dans un cadre protégé.

## NOS SPÉCIFICITÉS

L'association est habilitée à accueillir des enfants relevant de l'Ordonnance de 1945, sous réserve des arbitrages délégués à la commission d'admission de l'établissement visant à préserver une qualité d'accueil pour tous les enfants.

L'association est par ailleurs ouverte à l'accueil

d'enfants en situation de handicap sous réserve de correspondre à l'agrément de l'établissement et aux arbitrages de la commission d'admission.

## NOS PARTENAIRES

L'association agit en étroite partenariat avec :

- ★ Le Conseil Général de la Loire et les services éducatifs de milieu ouvert,
- ★ Les magistrats et les services de la protection judiciaire de la jeunesse,
- ★ L'éducation nationale,

- ★ Le secteur sanitaire, le secteur médico-social et le secteur social,
- ★ Les élus locaux et départementaux, la commune,
- ★ Les associations locales et le secteur des loisirs.



4, rue du 8 mai 42600 MONTBRISON

Tél : 04 77 96 33 30

Fax : 04 77 96 33 31

[jb.dallard.enfants@orange.fr](mailto:jb.dallard.enfants@orange.fr)